

COMMUNE D'IXELLES
Direction de l'Urbanisme
Hôtel communal
Chaussée d'Ixelles, 168
1050 BRUXELLES

V/Réf : 7b/pu/3.643
N/Réf. : GM/XL2.261/s.523
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : IXELLES. Rue Defacqz, 26. Aménagement d'une entrée séparée à la cour intérieure, mise en conformité des travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs. Avis de la CRMS.
Dossier traité par Mme P. Cardinal.

Suite à votre courrier du 22/06/2012 sous référence, réceptionné le 27/07/2012, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 18/07/2012.

Le dossier concerne un immeuble néoclassique situé dans la zone de protection des hôtels de maître Wielemans et Janssens (rue Defacqz 14 et 50) ainsi que de la maison d'Octave Van Rysselberge, sise rue de Livourne, 83. La CRMS n'émet pas de remarques particulières sur les travaux qui auraient peu d'impact sur les monuments classés situés à proximité.

Si elle ne s'oppose pas au principe de créer une entrée directe à la cour arrière, elle préconise toutefois d'en revoir le traitement : ***elle déconseille le placement d'un volet sectional et demande de recourir à une double porte en bois.***

La CRMS rappelle par ailleurs son avis défavorable quant à la remise en peinture des façades, notamment du rez-de-chaussée qui a été peint en noir et demande d'améliorer cette situation (remise en peinture dans une teinte claire).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. (Mme O. Goossens) / A.A.T.L. – D.U. (Mme V. Henry)